



Echelle  
0 100 200 m

### Carte de faisabilité de l'Assainissement Autonome

(Données issue de la Carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif - SAUNIER Environnement - 1999)

CRITERES D'APTITUDE	DISPOSITIFS ET ADAPTATIONS	COLORIS
1: perméabilité: > 10 à 80 mm/h 2: hydromorphie / nappe : localement hydromorphe 3: pente : 5 à 20 % 4: épaisseur des sols : > 1 m Conclusion: Evacuation en sous-sol favorable mais texture des sols riche en argile.	favorable favorable défavorable favorable favorable	favorable défavorable défavorable favorable favorable
1: perméabilité: > 10 à 10 mm/h 2: hydromorphie / nappe : hydromorphe 3: pente : 5 à 25 % 4: épaisseur des sols : 0.5 à 2 m Conclusion: Contexte défavorable dû à la forte proportion argileuse des sols. Par endroits, la pente peut être forte. Des dispositifs plus élaborés sont nécessaires	Epandage en sol reconstruit non drainé - filtre à sable vertical non drainé - adaptation à la pente si nécessaire * tir de sable de 50 à 70 cm d'épaisseur * rigot en sous-sol * dimensionnement de 15 à 25 m <sup>3</sup> / habitation	favorable défavorable défavorable défavorable défavorable
La forte pente > 35% rend difficile la mise en place d'épandage Hydromorphie : Contexte impossible pour tout épandage dû à la présence d'un niveau humide proche de la surface du sol	Epandage en sol reconstruit drainé - filtre à sable vertical drainé * filtration sur 70 cm de sable * drainage et rejet spécifique dans un cours d'eau permanent * dimensionnement de 15 à 20 m <sup>3</sup> / habitation * en forte pente, nécessité de faire une adaptation du système en terrasse  limiter l'urbanisation de ces secteurs si la situation autonome est retenue.	favorable défavorable défavorable défavorable défavorable

DEPARTEMENT de la HAUTE-SAOVIE (74)  
Syndicat Intercommunal des Montagnes du Giffres

**SAMOËNS**  
Commune de SAMOËNS  
\*\*\*\*\*  
Annexes Sanitaires  
Volet : Eaux Usées  
\*\*\*\*\*

**Zones d'assainissement collectif :**  
 - Zone d'assainissement Collectif  
 - Réseau EU existant  
 - Zone d'assainissement Collectif Futur

**Zones d'assainissement non collectif :**  
 - Zone d'assainissement Non Collectif  
 - Fossé

**Divers:**  
 - PLU (zones U et AU)  
 - Périmètre de protection de captage  
 - PI immédiat, PI rapproché, PE éloigné  
 - Réseau hydrographique

**Emprise réelle du plan**

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2019 le PLU de la commune de Samoëns.  
 La Maire  
 Jeanne-Anne Grandjean

Date : Novembre 2019  
 Echelle: 1/7500  
 Fichiers: AS-EU\_Samoëns.dwg  
 Dessin: S. BRUN

ANCOT ANCIENS CONSEILS  
 10000 - 01 30 26 00 00  
 10000 - 01 30 26 00 00  
 10000 - 01 30 26 00 00  
 10000 - 01 30 26 00 00

EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

<<Origine Cadastre (C) Droits de l'Etat réservés>> <<Origine R.D.U. 74 - Reproduction interdite>>